

La demande en logement social

Les démarches pour effectuer une demande de logement de locatif social.

Un logement locatif social est un logement dont la construction a bénéficié de soutiens publics. Il est destiné à loger des personnes aux revenus modestes et intermédiaires.

Le logement locatif social est réglementé tant au niveau de son financement que de son attribution. Il est géré par les organismes HLM.



Où et comment faire sa demande ?

Il est possible de faire sa demande de logement social sur le territoire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo :

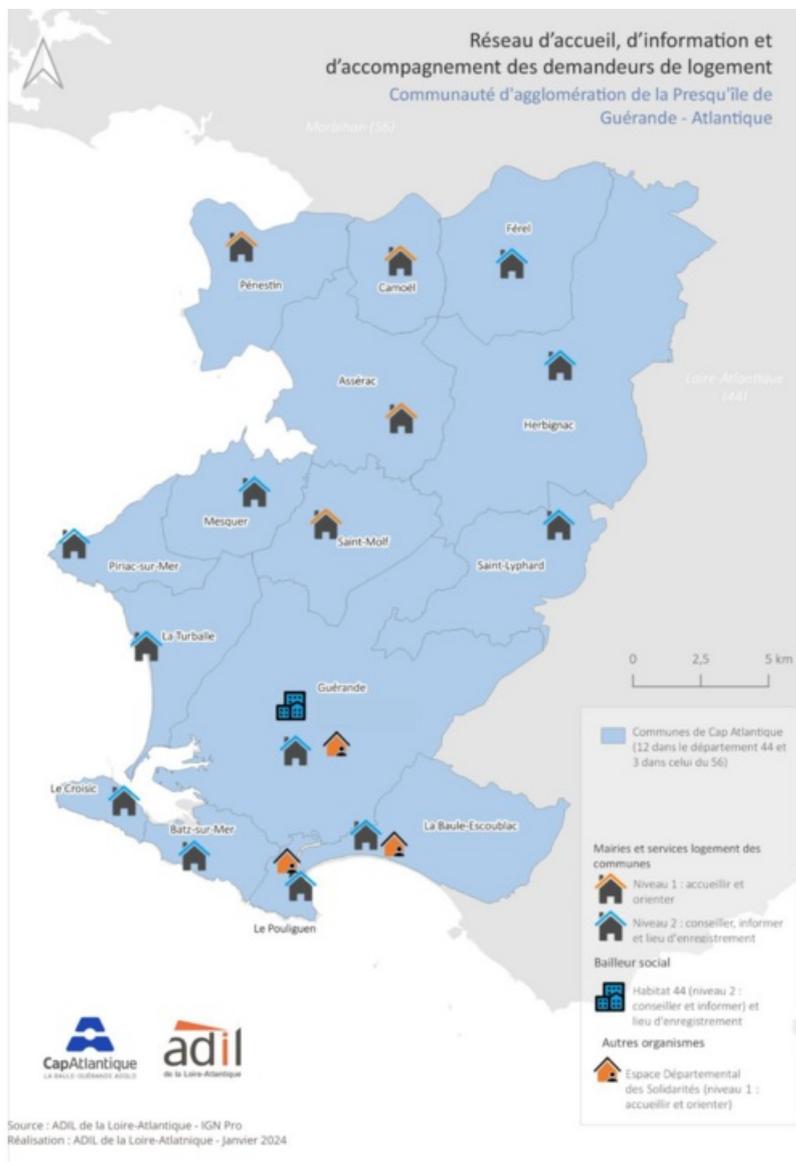
En ligne :

- ▶ en [Loire-Atlantique](#),
- ▶ dans le [Morbihan](#).

Dans un lieu d'enregistrement à proximité,

Une fois la demande de logement social enregistrée, le demandeur reçoit ensuite **un numéro d'enregistrement unique**.

Une seule demande suffit et doit être renouvelée tous les ans.



Contactez l'ADIL

Pour toutes informations, contactez l'[ADIL](#) au **02 40 89 94 50**.



CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëllés
44503 La Baule-Escoublac Cedex

02 51 75 06 80